

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 001/BEAC/SG/DOP/PAMFUAP/UGRIF/2020-MI

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) - Cameroun

Projet d'Appui au Démarrage du Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (PAMFUAC)

Secteur Gouvernance économique et financière

Référence de l'accord de financement : **Don n° 5500155013701**

N° d'Identification du Projet : **Projet n° P-Z1-H00-072**

La **Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)** a reçu du Groupe de la Banque Africaine de Développement un don sur les ressources du Fonds d'Assistance Technique en faveur des Pays à Revenu Intermédiaire (le « FAT-PRI ») pour financer les activités du **Projet d'Appui au Démarrage du Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (PAMFUAC)**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour recruter un **consultant pour réaliser un audit institutionnel, organisationnel et opérationnel de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF)**.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

A la suite de l'unification des structures du Marché Financier de l'Afrique Centrale (BVMAC et DSX), les deux autorités de régulation, la COSUMAF et la Commission des marchés financiers du Cameroun (CMF), ont regroupé leurs moyens et la COSUMAF exerce les fonctions d'autorité unique de régulation du marché financier dans l'espace CEMAC depuis le 31 mars 2019. Cette mutation entraîne des réformes institutionnelles tendant à garantir un démarrage effectif des activités et à dynamiser le marché financier de la CEMAC. A cet égard, le Consultant sera chargé de procéder à un audit organisationnel, institutionnel et opérationnel et de faire des recommandations qui permettront à la COSUMAF de se doter des ressources humaines et des outils adaptés pour lui permettre d'assurer efficacement ses missions. Les tâches du consultant consisteront à (i) évaluer les compétences du personnel disponibles au regard des postes existants et proposer des mesures pour optimiser son utilisation, (ii) élaborer un plan de renforcement des capacités, (iii) mettre en place des manuelles des procédures opérationnelles pour les services et (iv) élaborer un plan stratégique pour la COSUMAF. La durée de réalisation de la mission est estimée à 2,5 mois.

L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) invite les Consultants (firmes des consultants / bureaux d'étude) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour fournir efficacement ces prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants doivent justifier d'une expérience pertinente et prouvée dans les domaines similaires au cours des dix (10) dernières années. Ils peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les termes de référence peuvent être consultés sur le site web de la BEAC à l'adresse www.beac.int.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Africaine de Développement », édition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les consultants peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 09 heures à 14 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 26 mars 2020 à 14 heures et porter expressément la mention « AMI pour les services de consultants pour l'audit institutionnel organisationnel et opérationnel de la COSUMAF ».

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

736, avenue Monseigneur Vogt, B.P. : 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Tél : (+237) 22 23 40 30/60, Fax : (+237) 22 23 33 29

A l'attention du Coordonnateur du Projet Porte 1208, Email : adoum@beac.int copie cosumaf@cosumaf.org.

Yaoundé, le 06 mars 2020



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

SIEGE SOCIAL :

B.P 1724 Libreville
695 Avenue Savorgnan de BRAZZA, Abénélang,
République Gabonaise

Tél : +241 01 74 75 91/ 89

+241 07595058

Fax : +241 01 74 75 88

Site web: www.cosumaf.org

**TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN
CHARGE DE L'ELABORATION D'UN AUDIT INSTITUTIONNEL,
ORGANISATIONNEL ET OPÉRATIONNEL
DE LA COSUMAF**

1 . CONTEXTE GENERAL

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l’Afrique Centrale (COSUMAF) est un organe communautaire spécialisée de l’Union Monétaire de l’Afrique Centrale (UMAC), créé par l’acte additionnel n°03/01-CEMAC-CE-03 du 08 décembre 2001. Elle est l’organe de tutelle de régulation et de contrôle du marché financier régional. Ses Etats-membres sont le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

Le système financier de la Communauté économique et monétaire d’Afrique centrale (CEMAC) est dominé par le secteur bancaire et caractérisé par un marché financier régional embryonnaire qui était fragmenté.

Réunie en session extraordinaire le 31 octobre 2017 à N’Djamena (République du Tchad), la Conférence extraordinaire des Chefs d’Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC) a décidé d’unifier les structures du Marché Financier de l’Afrique Centrale en fixant le siège du Régulateur communautaire à Libreville et celui de la Bourse des valeurs Régionale à Douala. Elle a désigné par ailleurs la Banque des Etats de l’Afrique Centrale (BEAC) comme Dépositaire Central à titre transitoire. Cette décision est matérialisée dans l’Acte Additionnel n° 06/17-CEMAC-COSUMAF-CCE-SE du 19 février 2018.

À l’issue de la première phase des travaux d’unification du marché financier, les deux autorités de régulation, la COSUMAF et la Commission des marchés financiers du Cameroun (CMF) ont regroupé leurs moyens et la COSUMAF exerce les fonctions d’autorité unique de régulation du marché financier dans l’espace CEMAC depuis le 31 mars 2019.

La deuxième phase du projet d’unification du marché financier tendra à garantir un démarrage effectif des activités et à dynamiser le marché financier de la CEMAC. Cette phase passe par la mise en œuvre de réformes institutionnelles.

C’est à l’aune de cet objectif qu’il est envisagé le recrutement d’un Consultant/Bureau d’étude/Cabinet/ pour procéder à un audit organisationnel, institutionnel et opérationnel.

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La mission des experts/consultants s’articule autour de la réalisation d’un audit organisationnel, institutionnel et opérationnel et faire des recommandations qui permettront à la COSUMAF de se doter des ressources humaines et des outils adaptés pour lui permettre d’assurer efficacement ses missions.

3. ACTIVITÉS ET TÂCHES À RÉALISER

Les tâches du consultant visent à renforcer la structure organisationnelle de la COSUMAF.

De façon spécifique, il s'agira :

- D'effectuer une évaluation des compétences du personnel disponible et d'établir leur adéquation aux postes existants ;
- De proposer les mesures visant la meilleure utilisation de ces compétences et leur développement en rapport avec les objectifs et stratégies de la COSUMAF: Pour chaque poste, faire l'adéquation entre les qualifications et l'expérience des employés et celles requises pour le poste. Si les qualifications de l'employé ne correspondent pas à celle du poste, déterminer si (a) il pourra être formé, (b) s'il peut être transféré à un autre poste ou (c) s'il ne pourra pas être recyclé (la restructuration des emplois et des effectifs) ;
- De recenser les besoins de reclassement ;
- De recenser les besoins de recrutement (auditeurs, inspecteurs et assistants) ;
- De faire un plan de formation détaillé pour les compétences évaluées et retenues;
- D'élaborer un état des qualifications et expériences dont la COSUMAF a besoin de se doter par des nouveaux recrutements et établir les fiches de poste pour leur recrutement;
- De formuler les propositions chiffrées, en termes de plan social, conformément à la réglementation en vigueur, pour les agents classés comme ne pouvant être recyclés ;
- De proposer un nouvel organigramme ;
- De redéfinir les fiches de poste en fonction de l'organigramme ;
- De mettre en place des manuelles des procédures opérationnelles pour les services de la COSUMAF ;
- De proposer des statuts du personnel et un règlement intérieur ;
- De proposer une nouvelle grille des salaires et une classification des salariés ;
- De proposer une politique de gestion de ressources humaines (recrutement, système d'évaluation du personnel, gestion des carrières) ;
- De définir un plan stratégique pour l'institution.

4. DELAIS

Le démarrage de la consultation interviendra trois (3) jours ouvrés après la notification du contrat.

La durée de la réalisation des travaux prescrits, y compris la remise du rapport définitif et sa restitution est de 65 jours calendaires.

5. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La consultation se déroulera au Siège de la COSUMAF à Libreville, République Gabonaise.

6. RAPPORTS

Tous les rapports et comptes rendus élaborés par la mission sont rédigés en langue française. Ils sont transmis sur support électronique et support papier en 5 exemplaires dont un original.

Le Consultant remettra les rapports suivants :

- une note cadrage après 5 jours calendaires suivant la date de démarrage de la consultation,
- un Rapport provisoire après 30 jours calendaires suivant la date de remise de la note de cadrage,
- un Rapport définitif après 30 jours calendaires suivant la date de réception des observations de la COSUMAF sur le rapport provisoire.

Le rapport provisoire sera examiné par un comité de pilotage (composé de membre de la COSUMAF et de la BEAC) qui fera parvenir ses observations dans un délai maximum de deux semaines.

7. VOLUME D'INTERVENTION ET DUREE DE LA CONSULTATION

La consultation se déroulera globalement sur une durée de soixante-cinq (65) jours calendaires comprenant la documentation, l'étude diagnostic, la formulation des propositions et la rédaction des rapports.

La consultance nécessitera 3 experts :

- un pour le volet organisationnel ,
- un pour le volet institutionnel,
- un pour le volet opérationnel.

Le Consultant prendra en charge ses frais de transport, d'hébergement et d'alimentation. Il décrira l'organisation envisagée, la composition de l'équipe de la consultation et les CV des experts proposés, le chronogramme et le planning d'intervention.

8. CRITERES ET SOUS CRITERES DE SELECTION

- Le Cabinet sera sélectionné conformément aux « règles et procédures pour l'utilisation de consultants » de la Banque Africaine de Développement disponibles sur son site internet (www.afdb.org)
- Le dossier de soumission pourra comporter en outre toutes autres informations exigées par la COSUMAF.

8.1 PROFIL ET COMPOSITION DE L'EQUIPE DE REALISATION

Peuvent faire acte de candidature, les cabinets, firmes des consultants ou les bureaux d'étude justifiant d'une expérience pertinente et prouvée dans l'un des domaines ci-après :

- audit du personnel et des performances ;
- audit organisationnel, institutionnel et opérationnel, plus spécifiquement d'une institution financière ;
- formulation des stratégies et programmes de formation.

L'équipe proposée pour la prestation devra être hautement qualifiée avec justification de diplômes de niveau minimum BAC + 5 dans sa spécialité et présenter une expérience pertinente d'au moins quinze (15) ans dans son domaine. La composition du personnel clé minimum est la suivante :

- Un Chef de mission, Expert en gestion des ressources humaines ou équivalent (Consultant Senior), titulaire d'un diplôme minimum BAC +5 en gestion des ressources humaines ou équivalent. Il doit avoir au moins 15 ans d'expérience dans le domaine des ressources humaines et avoir réalisé des missions dans les domaines (i) d'audit du personnel et des performances, de formulation des stratégies et pratiques des RH (ii), d'audit organisationnel et de renforcement institutionnel (iii) d'évaluation de l'adéquation homme/poste, d'élaboration du dispositif de gestion des compétences et de la formation. Il doit avoir des compétences prouvées en organisation, communication et en mise en place des dispositifs adaptés de Gestion des Ressources Humaines.
- Un expert spécialiste d'étude des emplois et de définition des cartographies d'emplois, de description des emplois et postes, de formulation des besoins en formation, d'élaboration des plans, programmes et cahiers de charges des formations, d'évaluation des formations, titulaire d'un diplôme minimum BAC +5 en gestion des ressources humaines ou équivalent. Il doit avoir des compétences prouvées dans le domaine de la communication RH.
- Chaque membre de l'équipe devra avoir une excellente maîtrise du français (oral et écrit), la maîtrise de l'espagnol et de l'anglais est souhaitable. La connaissance des institutions et des règlementations de la CEMAC est indispensable.

LANGUE DE LA SOUMISSION

Toute correspondance et tout document concernant la proposition, échangés entre le candidat et le maître d'ouvrage seront rédigés en français.

RESPONSABILITÉ SUR LES LIVRABLES

- Le Consultant recruté sera responsable de l'exactitude et de la pertinence des livrables.
- Les services de la COSUMAF collaboreront à la bonne exécution de leur mission par la mise à disposition des informations nécessaires.